

et lorsque Bernetti, en prévision des éventualités, agrandit les cadres de la garde civique destinée à porter secours aux provinces, il se présenta une multitude de volontaires. Le prince Altieri devint le chef de cette milice.

Mais ces alarmes, ces précautions mêmes, mieux encore que les étoupes brûlées devant lui selon l'usage, avertissaient Grégoire XVI de la vanité des grandeurs. Il sentit dès les premiers jours que la triple couronne déposée sur sa tête serait une couronne d'épines. Toutefois, notons que ces événements, si douloureux qu'ils fussent, survenaient avant même que son élection fût connue : ils n'étaient donc pas un acte de haine contre sa personne; on se révoltait contre la loi et non contre le législateur; contre le trône et non contre celui qui l'occupait (1).

III. DIFFICULTÉS DES DÉBUTS — LES RÉVOLUTIONNAIRES — RÔLE DES DEUX FILS DE LA REINE HORTENSE — RÉVOLTE A BOLOGNE ET DANS TOUS LES ÉTATS PONTIFICAUX — ALBANI DANS LES LÉGATIONS

Dès le début de son pontificat, Grégoire XVI put donc se convaincre que l'ennemi le plus implacable qu'il aurait à combattre serait cette puissance occulte qui partout faisait appel aux passions les plus subversives, les Sociétés secrètes.

Recrutant ses adeptes parmi les réfugiés, les mécontents et les déclassés de tout pays, elle comptait, à vrai dire, plus de chefs que de soldats. L'ingratitude vint encore lui fournir des recrues. Les deux fils de la reine Hortense, Napoléon et Louis Bonaparte, qui avaient reçu l'hospitalité dans les États du Pape, s'essayaient déjà dans leur rôle de conspirateurs. Ayant échoué dans leurs tentatives de soulèvement à Rome même, ils accoururent dans les Romagnes, et ils eurent l'audace d'écrire à Grégoire XVI pour l'inviter à déposer le pouvoir, tandis qu'il en était encore temps.

La reine Hortense raconte avec une sorte

(1) Cardinal WISEMAN, *Les quatre derniers Papes*, p. 236.

d'orgueil maternel dans le *Récit de mon voyage en France en 1831* les attentats de ses fils envers leur bienfaiteur commun :

Mon fils Louis était près de Civitta-Castellana, dit-elle; il en disposait l'assaut.... Chose assez singulière! un officier du génie, resté fidèle au Pape, et qui, à Rome, avait donné des leçons à mon fils, le voyant de loin prendre des dispositions hostiles, habilement calculées, disait avec une sorte de fierté : « Voyez, ce jeune homme, comme il s'entend bien à tout cela! c'est pourtant moi qui ai été son maître! »

On sait quel fut le sort de ces deux jeunes gens qui abusaient ainsi de l'hospitalité. L'aîné mourut peu après à Forli; de la rougeole, dirent quelques-uns, du poison administré par les carbonari inquiets du repentir qu'il avait témoigné, ont prétendu les autres. Quant à Louis, entraîné par sa mère loin du théâtre de ses premiers exploits, il devait être Napoléon III, et sa politique comme empereur devait faire triompher ce que ses premiers efforts avaient tenté comme carbonaro, la destruction du pouvoir temporel.

Bologne semblait le centre des complots. Le prolégat Paracciani-Clarelli avait dû subir une Commission qui s'empara du pouvoir. Dans la nuit du 4 au 5 février, un courrier extraordinaire avait apporté dans la ville l'annonce de l'élection de Grégoire XVI. Cette nouvelle n'interrompit point le cours de la révolution, et la Commission, se constituant en gouvernement provisoire, s'empressa de déclarer le pouvoir temporel du Pape sur la ville et sur la province de Bologne abolis, présentement de fait et toujours de droit.

Les troupes pontificales et les carabinieri eurent la faiblesse d'adhérer au nouveau gouvernement et arborèrent la cocarde tricolore. Un Comité de guerre fut créé sur l'avis du comte Pepoli. Celui-ci en devint le colonel, ayant sous ses ordres Grabinski, un vieux général polonais réfugié à Bologne, le major Barbieri et l'inspecteur Gandolji (1).

(1) Voir un livre récent intitulé : *Un Ami de Napoléon III*, par le comte GRABINSKI. Paris, Plange, 1 vol. 1898.

Le mouvement révolutionnaire, activé par les Loges, s'étendit bientôt à Ferrare, à Ravenne, à Faenza, à Forli, à Césène, à Rimini, à Pesaro; ici ou là, il y eut bien un semblant de résistance, mais nulle part elle ne fut efficace et sérieuse. A Ancône seulement, la défense fut énergique, mais le colonel Cercognari s'empara de vive force de la ville; le cardinal Benvenuti, légat du Pape dans le diocèse d'Osimo, fut pris par les insurgés et envoyé à Bologne. Pérouse, Spolète et Foligno, toutes les villes de l'Ombrie répondirent aux proclamations pontificales en se donnant des autorités populaires.

Sercognari, élevé au grade de général, partit d'Ancône à la tête de 2500 hommes et marcha sur Rome, ne rencontrant partout que de légers obstacles et des courages prêts à capituler. En moins de trois semaines, la défection était si générale que, moins Rome, Rieti et quelques autres villes de minime importance, l'État pontifical était en pleine insurrection.

En France, bien qu'on fût alors dans une période très agitée, on n'était pas sans s'émouvoir des nouvelles qui arrivaient de l'autre côté des Alpes.

Appréciant les événements qui se déroulaient alors dans les États de l'Église, M. de Montalivet, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, prononça devant les Chambres un discours des plus remarquables. Il avait à répondre aux libéraux qui trouvaient qu'on usait de trop d'égards envers le Pape.

Dans cette discussion, M. de Montalivet s'éleva à des considérations qui méritent d'être rappelées.

Un événement qui a pour effet de détruire la papauté, disait le ministre, le 15 août 1831, n'est pas un événement renfermé dans la frontière de la Romagne; c'est un événement européen ou plutôt universel. Il n'est pas permis à un homme d'État de ne pas tenir compte du centre religieux sur lequel se fixent les regards de l'Europe civilisée, dont la destinée intéresse tous les gouvernements. Nul État n'est plus spécialement placé que Rome sous la sauvegarde du droit des gens, et il serait difficile de concevoir qu'une insurrec-

tion pût renverser à son gré cette puissance qui ne se défend point par des armées, mais par des traditions et par des souvenirs.

Il y a matière à de sérieuses réflexions, quand on songe à des entreprises qui ont pour but de détruire par la force seule un pouvoir qui ne s'appuie pas sur la force, mais sur une influence morale. Au reste, avez-vous songé aux résultats politiques de l'expulsion du Pape hors de ses États? Avez-vous mesuré l'affliction où l'on plongerait la chrétienté entière, en obligeant le Saint-Père à aller chercher un asile dans quelque État où il porterait son influence rehaussée et consacrée à nouveau par la proscription et le malheur?.... N'est-ce pas là un sujet de graves réflexions qui ne peuvent échapper à l'esprit politique et à la sagesse de la Chambre!.... (1)

On reste rêveur en lisant ces considérations présentées par un ministre très libéral lui-même et adressées à une Chambre qui, ce jour-là, affectait l'impiété au point de continuer ses séances, même un jour de fête reconnue par le Concordat!

C'est alors que le cardinal Albani fut nommé commissaire extraordinaire dans les Légations, et qu'une colonne d'Autrichiens, sous les ordres de Geppert, rétablit à Parme Marie-Louise, et à Modène François IV. C'est alors aussi que Grégoire XVI appela à son aide cette même puissance alliée, à laquelle s'appliquait, dit le cardinal Wiseman, le proverbe si connu :

Nam tua res agitur, paries cum proximus ardet (2).

IV. LES AUTRICHIENS, APPELÉS PAR LE PAPE, RÉTABLISSANT L'ORDRE A PARME, A MODÈNE ET DANS LES VILLES DE L'ÉTAT ROMAIN — JUSTES SÉVÉRITÉS DU PAPE CONTRE LES RÉVOLTÉS

Les Autrichiens furent donc invités par le Pape à reprendre garnison dans les villes qu'ils avaient naguère quittées et qui, voisines de leur propre territoire, menaçaient d'y communiquer l'incendie révolutionnaire.

Les Impériaux s'avancèrent vers Bologne et n'eurent pas de peine à réduire au silence

(1) Séance du 15 août 1831.

(2) Il y va de tes intérêts personnels, quand le mur de ton voisin est en feu.

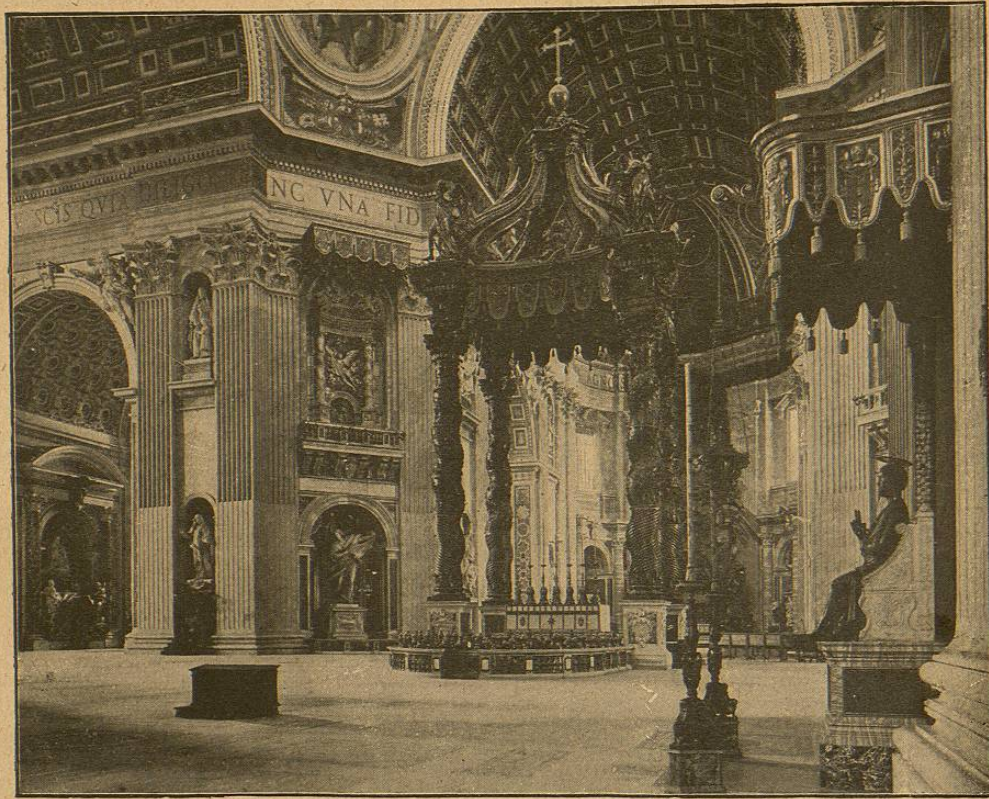
ces insurgés plus fanfarons que braves, et la ville se rendit.

A Rimini, cependant, les révolutionnaires soutinrent un combat meurtrier et purent se replier sur Ancône.

Dans cette ville se trouvait un gouvernement populaire qui déclara n'avoir pris les armes que dans la confiance de la non intervention des étrangers et s'empessa de se soumettre. La liberté fut rendue au

légal Benvenuti; quant au colonel Serconari, il se réfugia d'abord en Toscane, puis en France.

Trois navires emportèrent en Angleterre, en France et en Grèce les plus compromis; d'autres furent jetés dans les prisons de Venise; quelques-uns furent exécutés conformément aux lois militaires. Quant à la reine Hortense, elle put aborder à Cannes avec le fils qui lui restait.



LA CONFESSION DE SAINT-PIERRE

On devine les clameurs de la secte en face de ces sévérités nécessaires.

D'un bout de l'Europe à l'autre, — la presse anglaise donnant le ton, — il ne fut question que des « farouches papalins d'Albani qui avaient assassiné des citoyens paisibles et inoffensifs!..... »

Le comte Mamiani, un de ces gentils-hommes déclassés comme il s'en trouve dans toutes les révolutions, publia un *Précis politique sur les derniers événements des États romains*. Dans cette brochure, payée

et colportée par les Sociétés secrètes, le comte démagogue versait des larmes de crocodile sur les maux dont lui et ses pareils étaient les principaux auteurs.

Un peu plus tard, le Souverain Pontife accorda l'amnistie aux révolutionnaires, tout en exceptant 38 des plus compromis, tels que ce Mamiani, Silvani, Armandi, Serconari, Pepoli, Bianchetti, Vicini, Malaguti, Montallegri, Zannolini, Bofondi, Pescantini, Fusconi, Canuti et Orioli, tous, comme on le pense bien, dignitaires des Loges.

L'insurrection était donc vaincue, mais l'occupation des villes des États romains par les Autrichiens chargea lourdement le budget pontifical et troubla longtemps l'équilibre de ses finances.

Pour la première fois, le Souverain Pontife dut contracter un emprunt et créer, — ce qui ne s'était jamais vu dans les États de l'Eglise, — créer une dette publique.

Il va falloir plusieurs années de la plus stricte économie pour que le mouvement financier puisse retrouver son assiette ordinaire.

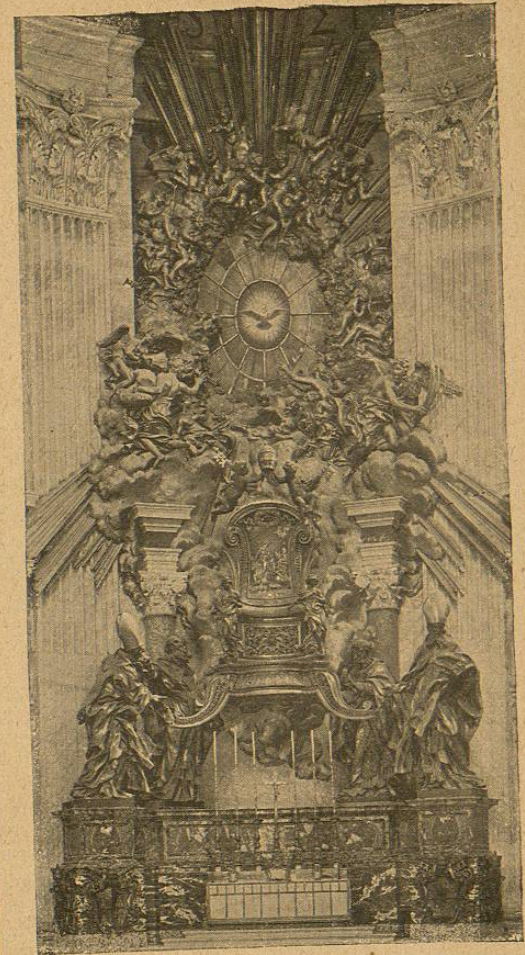
Mais, si l'insurrection était apaisée, la diplomatie ne tarda point à créer à Grégoire XVI de nouveaux embarras. Les agitateurs se taisaient, ce fut aux donneurs de conseils d'entrer en scène. Nous allons voir maintenant leur œuvre ou plutôt constater leur impuissance.

V. — UNE CONFÉRENCE SE RÉUNIT A ROME
— RÉDACTION D'UN « MEMORANDUM » —
— APPRÉCIATIONS DE M. LE COMTE DE SAINT-AULAIRE — EFFORTS DES SOCIÉTÉS SECRÈTES
— POUR RÉVOLUTIONNER LES ÉTATS DU PAPE
— ATTITUDE ODIEUSE DU REPRÉSENTANT
DE L'ANGLETERRE

L'Autriche, qui venait de rendre au Saint-Siège un signalé service, voulait à tout prix maintenir dans la péninsule une paix qu'elle avait largement contribué à rétablir. Le vieux Metternich, dans ce but, ne trouva rien de mieux que de proposer la réunion à Rome d'une conférence où se trouveraient les représentants des puissances catholiques. Cette conférence s'ouvrit en avril 1831. Le comte de Lutzow représentait l'Autriche, et le comte de Saint-Aulaire la France.

C'est alors que le gouvernement de Louis-Philippe, sous prétexte de balancer l'influence autrichienne, demanda que l'Angleterre fût représentée; mais, à son tour, l'Autriche, usant du même privilège, appela les plénipotentiaires de Russie et de Prusse. Ces deux dernières envoyèrent donc le prince Gagarin et M. de Bunsen; l'Angle-

terre députa M. Brook-Taylor, qui fut peu après remplacé par sir Hamilton Seymour. Enfin, le marquis de Crozza, envoyé de Sardaigne, fut admis avec voix consultative. Le Piémont, à cette époque, n'était pas arrivé à la situation prépondérante que



LA CHAIRE DE SAINT-PIERRE

devait lui donner la Franc-Maçonnerie, aidée par Garibaldi et Napoléon III.

« Cette réunion, dit Créteineau-Joly, à qui nous empruntons ces détails, formée par le vent des révolutions et amenée par le décousu des événements à s'occuper de matières absolument étrangères à ces études, n'avait point de parti pris contre le Saint-Siège, si l'on en excepte les envoyés anglais; mais, sous le couvert diplomatique, on allait, comme en contrebande, permettre

aux sujets d'instruire le procès du souverain (1). »

Outrageante dans son principe, impolitique dans les résultats, la conférence déposa dans le patrimoine de Saint-Pierre un germe de discorde et une semence de révolte dont nous avons vu se produire en 1870 les dernières et inévitables conséquences.

Un *memorandum* fut rédigé par le Prussien Bunsen. Tous les diplomates le signèrent et il fut remis à Grégoire XVI le 21 mai 1831. (*Voir son portrait plus loin.*)

En raison de son importance, nous en donnons ici la teneur; le style pesant qu'on y admire révèle, au reste, suffisamment son origine tudesque.

I

Il paraît aux représentants des cinq Puissances que, quant à l'État de l'Église, il s'agit, dans l'intérêt général de l'Europe, de *deux points fondamentaux* : 1° que le gouvernement de cet État soit assis sur des bases solides par les *améliorations* méditées et annoncées de Sa Sainteté elle-même dès le commencement de son règne; 2° que ces améliorations, lesquelles, selon l'expression de l'édit de S. Exc. M^{sr} le cardinal Bernetti, fonderont une ère nouvelle pour les sujets de Sa Sainteté, soient, par une *garantie intérieure*, mises à l'abri des changements inhérents à la nature de tout gouvernement électif.

II

Pour atteindre ce but salutaire, ce qui, à cause de la position géographique et sociale de l'État de l'Église, est d'un intérêt européen, il paraît indispensable que la *déclaration organique* de Sa Sainteté parte de deux principes vitaux :

1° De l'application des améliorations en question, non seulement aux provinces où la révolution a éclaté, mais aussi à celles qui sont restées fidèles, et à la capitale;

2° De l'admissibilité générale des laïques aux fonctions administratives et judiciaires.

III

Les améliorations même paraissent devoir d'abord embrasser le système judiciaire et celui de l'administration municipale et provinciale....

En second lieu, l'organisation de *Conseils provinciaux*, soit d'un Conseil administratif permanent destiné à aider le gouverneur de la province dans

(1) *L'Église romaine et la Révolution*, t. II, p. 200.

l'exécution de ses fonctions avec des attributions convenables, soit d'une réunion plus nombreuse, prise surtout dans le sein des nouvelles municipalités et destinée à être consultée sur les intérêts les plus importants de la province, paraît extrêmement utile pour conduire à l'amélioration et simplification de l'administration, pour contrôler l'administration communale, pour répartir les impôts et pour éclairer le gouvernement sur les véritables besoins de la province.

IV

L'importance immense d'un état réglé des finances et d'une telle administration de la dette publique, qui donnerait la garantie si désirable pour le crédit financier du gouvernement, et contribuerait essentiellement à augmenter ses ressources et assurer son indépendance, paraît rendre indispensable un *établissement central* dans la capitale, chargé, comme Cour suprême des comptes, du contrôle de la comptabilité du service annuel de chaque branche de l'administration civile et militaire, et de la surveillance de la dette publique, avec des attributions correspondantes au but grand et salutaire qu'on se propose d'atteindre.

Plus une telle institution portera le caractère d'indépendance et l'empreinte de l'union intime du gouvernement et du pays, plus elle répondrait aux intentions bienfaisantes du souverain et à l'attente générale.

Il paraît, pour atteindre ce but, que des personnes y devraient siéger, choisies par les Conseils locaux et formant avec des conseillers du gouvernement une *junte* ou *consulte administrative*. Une telle junte formerait ou non partie d'un *Conseil d'État*, dont les membres seraient nommés du souverain parmi les notabilités de naissance, de fortune et de talents du pays....

Cet acte, d'un esprit germanique, était, on le voit, à part le style, un discours du trône constitutionnel quelconque, où, dans la banalité des mots et sous de perfides équivoques, se cachaient des invitations à des réformes et un appel à la clémence, toutes choses et conseils dont le Pape n'avait pas besoin, étant donnée surtout leur provenance. Tous les diplomates, en le signant, en assumèrent l'odieux, et, en le recevant, le Pape ne manqua point de manifester la peine qu'il en éprouvait. Pas plus lui que Bernetti, son ministre, il n'avait besoin d'être stimulé dans la voie des réformes que l'un et l'autre entendaient et pratiquaient mieux que tous ces donneurs

de conseils, Gros-Jean qui se piquaient pourtant d'en remonter à leur.... Pape.

On raconte que lorsque Bernetti reçut ce *memorandum* de la main d'un des signataires qui l'invitait à le traduire en lois d'État, le subtil cardinal répondit : « Oui! oui! je verrai à m'en servir, selon les temps et les besoins des sujets du Pape! » Ce n'était pas s'engager à grand'chose.

Parmi les diplomates réunis à Rome, et dont plusieurs étaient nettement hostiles au Saint-Siège, on remarqua principalement la fatale influence du député anglais sur ses collègues; et lorsque Saint-Aulaire, Gagarin, Lutzow, Crozza et même Bunsen se plainquirent au cardinal des exigences et de la morgue britanniques :

« Ah! ah! leur répondait Bernetti avec son sourire audacieux et narquois, il ne faut s'approcher des Anglais que comme d'un cheval qui rue. Pourquoi n'avez-vous pas suivi ce conseil? »

Cette boutade visait évidemment les Anglais de cette époque lointaine!

VI. ATTITUDE DU REPRÉSENTANT DE LA FRANCE — TRANSFERT A VIENNE DE LA CONFÉRENCE — ÉMEUTES SANGLANTES — RÉPRESSION — GRÉGOIRE XVI RECOURT A L'AUTRICHE — INVASION D'ANCONE PAR LES TROUPES FRANÇAISES

Dans la dépêche qu'il envoyait à Paris, M. de Saint-Aulaire jugeait ainsi le système que lui et ses collègues venaient de préconiser et de conseiller au Pape :

Plusieurs d'entre nous croient qu'on pourrait séculariser les Légations et faire de Bologne une espèce de capitale, laissant du reste les autres provinces dans l'état où elles se trouvent aujourd'hui. Je suis frappé des inconvénients d'un tel système. Je prévois qu'il amènerait en peu de temps le *démembrement de l'état pontifical*, et que ce ne serait pas au profit de la France que s'opérerait cette dislocation. Bologne, chef-lieu d'une république, graviterait vers Milan plutôt que vers Rome, surtout si elle devait retrouver à Rome, dans toute sa puissance, l'administration ecclésiastique qui lui déplaît. Je remarque des symptômes bizarres. L'Autriche devient populaire dans ce pays; le départ de la garnison d'Ancône y a laissé des

regrets, et ces regrets seront, dit-on, plus vifs à Bologne (1).

Répondant à cette invitation de son amassadeur, le gouvernement de Louis-Philippe, encore si chancelant lui-même, choisit ce moment pour offrir au Pape sa garantie, à la condition que les réformes énumérées dans le *memorandum* seraient promulguées sous forme de lois.

Lorsque cette proposition, envoyée à Rome par Casimir-Périer, fut portée par Bernetti à Grégoire XVI, raconte toujours Crétineau-Joly, le Pape se mit à sourire :

« Oh! s'écria-t-il simplement, la barque de Pierre a subi de plus rudes épreuves que celle-là. Nous braverons certainement la tempête; que le roi Philippe d'Orléans tienne donc en réserve pour lui-même la *bonaccia* (2) qu'il voudrait nous vendre au prix de l'honneur! »

Puis il ajouta d'un ton grave : « Son trône croulera, mais celui-là, non! »

Bernetti traduisit en style de chancellerie les paroles du Pape. Il annonça au comte de Saint-Aulaire que « la garantie française paraissait très précieuse au Saint-Siège, mais que le Pape croyait impossible de l'acheter par des mesures qui seraient une véritable abdication de l'indépendance pontificale. »

Aux diplomates qui allaient bientôt dissoudre leur conférence, Bernetti ajouta finalement.

Ce siège romain, en apparence si faible, ne consentira jamais à sanctionner des réformes qui lui seraient dictées impérieusement et à jour fixe. Il se réserve sa liberté d'action et son indépendance. D'ailleurs, il a depuis longtemps prouvé par sa conduite l'empressement qu'il met à réaliser toutes les améliorations désirables et compatibles avec la sécurité publique.

On ne pouvait dire plus nettement que le Pape, qui sait si bien, à l'occasion, faire entendre d'utiles leçons aux rois, était bien décidé à rester le maître chez lui. Au reste, ce que les Sociétés secrètes lui demandaient n'était point telle réforme en particulier,

(1) *L'Église Romaine et la Révolution*, t. II, p. 215.

(2) *Bonaccia* est un mot difficile à rendre, mais il peut se traduire par bon vouloir.